

# ARTCI | INFOS

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL N°006 DE JUIN 2024 / GRATUIT

[www.nomdedomaine.ci](http://www.nomdedomaine.ci)

## TOUT SAVOIR SUR LE NOM DE DOMAINE IVOIRIEN LE .CI

### ACTU

Lancement du Salon  
International de l'Intelligence  
Artificielle de la Défense et de  
l'Espace (SIADE)

### COOPÉRATION INTERNATIONALE

Prix IPV6 : Reconnaissance  
du leadership de l'ARTCI

### ESPACE CONSOMMATEURS

Le guide du consommateur  
à découvrir

## NOTRE VISION



Assurer une régulation collaborative pour un développement durable de l'économie numérique.

## NOS VALEURS



**Proactivité**



**Intégrité**



**Solidarité**



**Transparence**



**Expertise**

# Sommaire

Édito .....	3
Actu .....	4
Zoom sur .....	9
Coopération internationale .....	11
Espace consommateurs .....	14
Innovation dans le monde .....	15
Agenda .....	16

## Édito



### Le nom de domaine .ci : un atout pour l'identité numérique ivoirienne

Le nom de domaine ivoirien le .ci est bien plus qu'une simple extension de nom de domaine ; il s'agit de l'identité numérique de notre pays sur la toile mondiale. C'est un symbole de notre souveraineté et de notre présence dans l'espace numérique global.

Depuis sa création en 1995, le .ci a connu une croissance importante, avec plus de 20 000 noms de domaine enregistrés à ce jour. Ce succès témoigne de l'engouement croissant des Ivoiriens de s'approprier leur identité numérique.

L'ARTCI, en tant que gestionnaire du nom de domaine .ci, joue un rôle crucial dans la promotion et la protection de cet atout national. Nous travaillons sans relâche pour faciliter l'accès au .ci pour tous les Ivoiriens, et pour faire de ce nom de domaine une référence de qualité et de fiabilité. Le .ci n'est pas seulement un symbole identitaire, c'est également un outil de développement économique puissant. En effet, les entreprises ivoiriennes qui adoptent un nom de domaine en .ci gagnent en crédibilité et en visibilité auprès de leurs clients potentiels, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger. Aussi, dans un monde de plus en plus digitalisé, il est essentiel pour les pays de protéger leur souveraineté numérique. Le .ci est un outil précieux pour y parvenir. En effet, il nous permet de contrôler l'information qui circule sur notre territoire et de protéger nos données personnelles.

L'ARTCI s'engage donc à travailler main dans la main avec tous les acteurs du secteur numérique ivoirien pour faire du .ci un succès encore plus grand. Ensemble, nous ferons de ce nom de domaine un symbole de la fierté ivoirienne.

**Je vous invite tous à adopter un nom de domaine en .ci et à contribuer ainsi à la construction d'une Côte d'Ivoire numérique forte et prospère.**

**Namahoua Touré**  
Directeur Général de l' ARTCI

## L'ARTCI Co-organisateur du Salon International de l'Intelligence Artificielle de la Défense et de l'Espace (SIADE)



Le lundi 10 juin 2024 s'est tenu au Sofitel Hôtel Ivoire, la cérémonie de lancement du Salon International de l'Intelligence Artificielle de la Défense et de l'Espace (SIADE). Cette cérémonie annonce un événement d'envergure, prévu pour le début de l'année 2025 qui réunira des acteurs clés des secteurs public et privé, et qui vise à explorer le potentiel immense de l'IA dans les domaines de la défense et de l'espace.

M. Yaya SYLLA, Président Directeur Général de SAH Analytics l'organisateur de l'évènement, a ouvert la cérémonie en soulignant un des principaux objectifs du SIADE, co-organisé avec l'ARTCI, l'ONECI et la société internationale PROMETHEE, celui d'être une plateforme d'échanges et d'expertise destinée aux étudiants ainsi qu'aux professionnels du secteur des Technologies innovantes. L'objectif est de favoriser la création de partenariats stratégiques dans le domaine de l'IA.

Mme Namahoua TOURE, Directeur Général de l'ARTCI, a réaffirmé l'engagement de l'ARTCI à exploiter le potentiel offert par l'IA dans le but de moderniser ses processus et améliorer ses capacités de régulation à l'instar d'autres régulateurs un peu partout dans le monde. Des projets concrets sont en cours chez le régulateur, notamment la mise en œuvre de systèmes d'IA pour faciliter la gestion des plaintes et des requêtes des utilisateurs de services numériques. Pour le Directeur Général de l'ARTCI il est impératif d'accompagner ces innovations par un encadrement qui met en avant la sécurité, l'utilisation équitable et bénéfique pour tous.

En sa qualité d'Autorité de protection des données à caractère personnel et de point focal national en matière de cybersécurité, l'ARTCI assumera pleinement ses responsabilités, celles d'assurer un usage responsable de l'Intelligence Artificielle en Côte d'Ivoire. D'ores et déjà, l'ARTCI veille à mettre en place les dispositifs indispensables

permettant de mitiger les risques d'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins malveillantes telles que la surveillance intrusive, le piratage de données sensibles, ou encore le développement de cyberattaques plus complexes et difficiles à détecter.

Dans son allocution d'ouverture, M. Téné Birahima OUATTARA, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, a souligné l'impact attendu de l'IA dans des domaines tels que, la santé, la sécurité et les services financiers, tout en améliorant et en renforçant la sécurité nationale.

Selon le ministre, la Côte d'Ivoire, à travers ce salon, se positionne tel un acteur majeur dans le défi du progrès technologique.

Le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, M. Ibrahim Kaili Konaté, a conclu la cérémonie en insistant sur l'importance de soutenir les startups ainsi que les entreprises ivoiriennes du secteur privé afin de promouvoir, un événement « made in Côte d'Ivoire » d'envergure régionale, entièrement dédié aux technologies, à l'instar de VIVATECH. En route pour IVOIRETECH !

Selon le Ministre de la transition numérique et la digitalisation, les entreprises du secteur privé doivent, dès aujourd'hui, mutualiser leurs ressources humaines et financières afin de donner le jour à cette initiative.

Dans le cadre des projets accompagnant le Plan de développement National et la vision ambitieuse de la transition numérique en Côte d'Ivoire, six centres d'innovation technologique seront bientôt construits afin de promouvoir non seulement les talents et acteurs du secteur de l'innovation, mais également mettre en avant les projets et innovations locales dont regorge le pays.

Le SIADE, qui se tiendra en février 2025 à Abidjan, s'annonce tel un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs impliqués dans le développement et l'utilisation responsable de l'IA en Afrique. La Côte d'Ivoire, à travers cet événement, confirme son ambition de devenir un hub majeur de l'innovation technologique dans la région.



## SIADE : IA en Afrique / Ce que propose l'ARTCI

Dans le cadre du Salon International de l'Intelligence Artificielle de la Défense et de l'Espace (SIADE), M. Lanciné Fofana, Directeur des Etudes et de la Prospective de l'ARTCI, a prononcé une Keynote remarquée sur le thème « INNOVATION DE L'IA EN AFRIQUE : UN ECOSYSTEME EN PLEINE EMERGENCE ».

M. Fofana a souligné l'immense potentiel de l'intelligence artificielle (IA) pour le développement de l'Afrique, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la sécurité. Cependant, il a également insisté sur la nécessité d'exploiter cette technologie de manière responsable et éthique.

Pour ce faire, M. Fofana a proposé plusieurs mesures concrètes qui visent à :

- Renforcer le cadre réglementaire et de gouvernance de l'IA, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.
- Créer des cadres de réflexion inclusifs réunissant experts, régulateurs, décideurs politiques, société civile, startups et entreprises.
- Renforcer la coopération nationale, sous-régionale et internationale afin de favoriser le partage d'expériences et la collaboration.
- Soutenir la recherche et l'innovation en IA par le financement de projets et la création de centres de recherche.
- Intégrer l'enseignement de l'IA dans les programmes scolaires et universitaires pour former de nouveaux talents.
- Encourager l'adoption de l'IA dans tous les secteurs de l'économie pour améliorer l'efficacité et les services



aux citoyens.

- Mener des campagnes de sensibilisation sur la protection des données personnelles et l'utilisation responsable de l'IA.
- Anticiper et gérer les impacts sociaux et économiques de l'IA.

M. Fofana a conclu son intervention en lançant un appel à l'action collective afin de réussir la transition vers un monde doté d'une « Super-intelligence ». Il a rappelé que l'impact de l'IA dépendra de l'utilisation que nous en ferons et de notre niveau de préparation.

Le message de M. Fofana est clair : l'intelligence artificielle est un enjeu majeur pour l'avenir de l'Afrique. Il est impératif que tous les acteurs du continent se mobilisent afin d'exploiter cette technologie de manière responsable et éthique. Le SIADÉ constitue une plateforme idéale pour lancer cette réflexion collective et ainsi établir es bases d'un développement de l'IA en Afrique qui soit à la fois porteur de progrès et respectueux des valeurs humaines.

## SIADE : l'IA, un atout stratégique pour les banques et assurances.

L'atelier « Banque, Assurance et Intelligence Artificielle » s'est tenu en marge du Salon International de l'Intelligence Artificielle de la Défense et de l'Espace (SIADE), réunissant des experts du secteur financier pour explorer le potentiel de l'IA dans la maximisation de la valeur des données et la lutte contre la cybercriminalité.

M. Gilbert PLEGNON, Directeur de la Cybersécurité de l'ARTCI, a présenté les actions entreprises par l'ARTCI dans le but d'encadrer l'utilisation de l'IA dans le secteur de la finance et des assurances. Un cadre réglementaire a été mis en place afin de protéger les données personnelles, et un référentiel général de sécurité est en cours d'élaboration pour gérer les risques liés à l'IA.

L'ARTCI accompagne également le développement de solutions innovantes en IA en soutenant les startups du secteur. M. PLEGNON a souligné la nécessité d'une meilleure collaboration entre les banques et le régulateur afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité. De nombreuses entreprises financières sont victimes d'attaques mais ces informations ne sont pas relayées auprès du régulateur, qui dispose pourtant d'outils pour les protéger.

Afin de remédier à ce problème, l'ARTCI prévoit de mettre en place une plateforme commune, de cybersécurité,



avec les banques. Un SOC (Security Operations center, l'équipe en charge d'assurer la sécurité de l'information) national sera créé, ainsi que des SOC sectoriels, dont un dédié aux banques, permettant d'identifier les menaces et proposer des solutions. L'atelier a permis de mettre en lumière le potentiel immense de l'IA pour les secteurs de la banque et des assurances. En exploitant les données de manière responsable et en collaborant étroitement avec le régulateur, les banques et assurances pourront renforcer leur sécurité, améliorer leurs services et ainsi, stimuler leur croissance.

## L'ARTCI partage son expertise sur le rôle de l'Intelligence Artificielle dans le domaine de la santé

Le 14 mai dernier, le Club Santé Côte d'Ivoire et French Tech Abidjan ont organisé un afterwork à l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire pour explorer le rôle croissant de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la santé. Cet événement, intitulé «L'avenir de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé», visait à renforcer les liens entre les acteurs ivoiriens et français du secteur de la santé et à mettre en avant les initiatives prometteuses dans les domaines de la digitalisation de l'IA et de la technologie. La directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, le Professeur Mireille Dosso, a salué cette initiative et a exprimé son souhait d'un échange fructueux visant à améliorer la santé de la population. Elle a également présenté son institution à travers un film institutionnel.

Jean Victor Ayité, Secrétaire Général du Club Santé Côte d'Ivoire, a souligné l'importance des activités du club pour rechercher des opportunités pour les entreprises affiliées, tout en rassemblant des informations stratégiques pour orienter leurs activités et créer des partenariats pérennes. Aurore Garnier, Secrétaire Générale de French Tech Abidjan, a souligné l'objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises high-tech et des solutions technologiques en Afrique. Les discussions ont été articulées autour de deux panels : «IA et secteur public de la santé en Côte d'Ivoire : Quels besoins pour demain ?» et «L'IA dans le secteur privé de la santé : des projets porteurs».

Les échanges ont mis en lumière la complémentarité entre l'IA et les professionnels de la santé. L'IA ne remplacera pas



l'humain mais viendra renforcer les analyses et diagnostics, tout en relevant des défis majeurs liés à la gestion des données de laboratoire. Désiré AKA, Directeur de la Protection des Données Personnelles à l'ARTCI, a souligné l'importance d'un cadre juridique solide pour l'intégration de l'IA dans le système de santé, tout en encourageant un processus d'amélioration continu, dans le respect de la loi. L'ARTCI travaillera en collaboration avec les acteurs publics et privés pour élaborer un cadre juridique solide et adapté aux enjeux de l'IA dans le secteur de la santé. L'après-midi s'est achevée par une séance de networking qui a permis aux participants de poursuivre les échanges et de nouer des contacts.

Cet événement a été une occasion précieuse pour les acteurs ivoiriens et français du secteur de la santé de se réunir et de partager leurs expériences sur l'IA. Les discussions ont permis de mettre en lumière le potentiel de l'IA pour améliorer la santé des populations et de souligner l'importance d'un cadre juridique solide pour son utilisation responsable.

## la Responsabilité Sociétale (RSE) au cœur de la stratégie des dirigeants de l'ARTCI

La loi d'orientation N°2014-390 du 20 juin 2014, en tant qu'élément d'orientation du développement durable associée aux nouvelles directives et normes mondialement reconnues, a renforcé les obligations des entreprises en matière de prise en considération des 17 objectifs du développement durable, partant, la RSE.

L'ARTCI, en tant qu'acteur majeur de l'économie ivoirienne, a pris la mesure de ces enjeux et a décidé d'adopter une démarche volontariste en matière de RSE. Cette démarche vise à créer de la richesse durable acceptée par tous et respectueuse de l'environnement, du consommateur et du citoyen en général. Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie RSE, l'ARTCI a organisé une séance de sensibilisation à l'attention des membres du Comité de direction (CODIR), le mercredi 22 mai 2024. Cette séance avait pour objectifs :

- Expliquer les enjeux d'une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de développement durable ;
- Faire approprier aux membres du CODIR les obligations et les exigences des nouvelles réglementations qui encadrent la pratique la RSE ;
- Identifier les acteurs et parties prenantes envers lesquelles l'ARTCI est contractuellement redevable,



pour répondre concrètement à leurs attentes et besoins.

La formation a été assurée par M. Honoré N'Guessan, manager QHSE RSE-GIS (Qualité Hygiène Sécurité & Environnement, Responsabilité Sociétale des Entreprises et Genre et Inclusion Sociale), responsable RSE de l'ARTCI, et Dr. Eba Franck Adingra, Senior Manager RSE -ESG, consultant international.

La séance de sensibilisation a été un franc succès et a permis aux membres du CODIR de prendre conscience de l'importance de la RSE pour l'ARTCI. L'ARTCI est désormais déterminée à mettre en œuvre une stratégie RSE ambitieuse qui permettra à l'entreprise de contribuer de manière positive au développement durable de la Côte d'Ivoire.

## Activités postales : L'ARTCI et la DPSD s'engagent à une collaboration étroite

Dans le cadre d'une meilleure régulation du secteur postal en Côte d'Ivoire, la Direction de la Régulation Postale de l'Autorité de l'ARTCI et la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues (DPSD) de la Police nationale ont tenu une réunion de travail le jeudi 30 mai 2024 à la Préfecture de Police d'Abidjan.

L'objectif de cette rencontre était de jeter les bases d'une collaboration fructueuse entre les deux structures afin de réduire le nombre d'opérateurs postaux qui opèrent dans l'informel et de les amener à se conformer à la réglementation en vigueur.

Lors de la réunion, les deux parties ont présenté leurs missions respectives. La DPSD, chargée de la lutte contre les drogues et les stupéfiants, a notamment mis l'accent sur son rôle de sensibilisation des opérateurs postaux sur ces sujets. De son côté, l'ARTCI, en charge de la régulation du secteur postal, a souligné la nécessité de mettre fin à l'exercice illégal de l'activité postale, qui nuit à la concurrence loyale et expose les consommateurs à des risques. Pour atteindre cet objectif commun, les deux structures ont convenu de d'organiser la collaboration par phases d'activités à valider par leurs responsables :

- **Phase 1: Sensibilisation;**
- **Phase 2: Contrôle des autorisations et agréments;**
- **Phase 3: Répression.**

En plus de ces trois phases, d'autres mesures ont été convenues pour renforcer la collaboration entre les deux



structures. Il s'agit notamment :

- De la constitution d'équipes mixtes pour la sensibilisation et le contrôle des opérateurs postaux.
- De l'échange d'informations sur les opérateurs postaux autorisés et non autorisés pour freiner les éventuels trafiquants et assurer une concurrence loyale dans le secteur postal.
- De la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la collaboration.

La réunion entre l'ARTCI et la DPSD a permis de réaffirmer l'engagement des deux structures à lutter contre les activités postales illégales et à assainir le secteur postal en Côte d'Ivoire.

Grâce à cette collaboration étroite, les consommateurs ivoiriens pourront bénéficier d'un service postal de qualité et sécurisé.

## Journée du numérique : les étudiants à l'école du digital

L'Université Internationale de Côte d'Ivoire (UICI) a organisé, le vendredi 24 mai 2024, une journée de sensibilisation sur le numérique au profit de ses étudiants. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son programme «journées professionnelles», qui vise à renforcer les compétences numériques des jeunes ivoiriens.

La journée a débuté par une conférence animée par M. Adou Désiré, Directeur Administrateur à INFO -TECH PLUS général de l'ARTCI, qui a porté sur le thème «Enjeux du digital et du numérique». Dans son exposé, M. Diaby a souligné l'importance croissante du numérique dans tous les aspects de la vie, de l'éducation à la santé en passant par l'économie. Il a également insisté sur la nécessité pour les jeunes de se familiariser avec les outils numériques et de développer les compétences nécessaires pour les utiliser de manière responsable et efficace.

La suite du programme a été consacrée à des échanges pratiques animés par des experts de l'ARTCI. Les étudiants ont pu découvrir les différents métiers du numérique, tels que développeur web, administrateur réseau et analyste de données. Ils ont également été sensibilisés aux enjeux des Télécommunications/TIC et Poste, de la protection des données et aux bonnes pratiques à adopter pour se protéger en ligne.



La participation de l'ARTCI à la journée de sensibilisation à l'UICI s'inscrit dans le cadre d'un engagement en faveur de l'éducation numérique des jeunes ivoiriens. L'ARTCI a déjà organisé plusieurs actions de sensibilisation dans des écoles et des universités à travers le pays. La sensibilisation des jeunes aux enjeux du numérique est un enjeu crucial pour le développement de la Côte d'Ivoire. En effet, le numérique est un levier important pour la croissance économique et la création d'emplois. Les étudiants de l'UICI ont salué l'initiative de l'ARTCI et ont exprimé leur gratitude pour les connaissances acquises lors de la journée de sensibilisation. Ils ont également indiqué qu'ils seraient plus vigilants à l'avenir en utilisant les outils numériques.

## Le projet culturel et historique de l'écrivain Yahn AKA accompagné par l'ARTCI

L'ARTCI milite en faveur de la culture en accompagnant le projet «Les Mères de l'indépendance», une adaptation théâtrale rendant hommage aux femmes qui ont contribué à l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

L'écrivain Yahn Aka a rendu visite au Directeur Général afin de remercier l'autorité pour son soutien lors de l'adaptation théâtrale de son livre intitulé « Houphouët, Nkrumah et le royaume Sanwi : du bras de fer à la réconciliation » et lui faire part de son nouveau projet, l'adaptation théâtrale de son livre « les mères de l'indépendance : la marche historique des femmes de Grand Bassam ». «Les Mères de l'indépendance» met en scène le parcours héroïque de ces femmes de différentes ethnies et nationalités qui, par leurs sacrifices et luttes, ont contribué à l'émancipation de la Côte d'Ivoire. Cet événement vise à immortaliser leur mémoire et à inspirer les générations futures, en particulier les femmes, à poursuivre leur engagement dans la construction d'une nation plus juste et prospère.

L'ARTCI, fidèle à son engagement en faveur de la promotion de la culture ivoirienne, apportera son soutien à ce projet d'envergure. La présence de l'Autorité aux côtés des organisateurs témoigne de son attachement aux valeurs de



solidarité, d'unité et de patriotisme qui ont guidé les «Mères de l'indépendance». Au-delà de son aspect culturel, le projet «Les Mères de l'indépendance» s'inscrit également dans une démarche de développement durable. Les bénéfices générés par le spectacle serviront à la construction d'un centre culturel et à la réalisation de projets de lycées et universités artistiques dans les zones rurales. Ces initiatives contribueront à l'épanouissement des jeunes générations et à la promotion de la culture ivoirienne dans l'ensemble du pays.

## Éducation : les meilleurs élèves du Lycée Amagou Victor de Marcory récompensés

L'ARTCI s'est engagée en faveur de l'éducation en récompensant les meilleurs élèves du Lycée Amagou Victor de Marcory.

En effet le Directeur Général Mme TOURE Namahoua, était marraine de la journée de l'excellence du lycée Amagou Victor de Marcory. Elle était représenté pour l'occasion par Mme Efua Johnson Missainhoun, Directeur de la Communication qui a remis des prix aux meilleurs élèves de l'année de la 6ème à la terminale.

Ce geste de l'ARTCI s'inscrit dans le cadre de son engagement pour la promotion de l'éducation en Côte d'Ivoire. L'Autorité estime que l'éducation est un facteur clé du développement du pays et qu'il est important de soutenir les élèves les plus méritants.

Les prix remis aux meilleurs élèves du Lycée Amagou Victor de Marcory consistent en des livres scolaires, des ordinateurs portables et autres . Ces prix visent à encourager les élèves à poursuivre leurs études et à exceller dans leurs domaines respectifs. Mme Efua



Johnson Missainhoun a au nom de la marraine félicité les élèves lauréats pour leurs brillants résultats et les a encouragés à persévérer dans leurs efforts. Elle a également exhorté l'ensemble des élèves à redoubler d'ardeur pour atteindre leurs objectifs. L'ARTCI n'est pas à son premier geste en faveur de l'éducation. L'Autorité a déjà mené plusieurs actions de soutien aux écoles et aux élèves ivoiriens. Elle entend poursuivre son engagement dans ce domaine afin de contribuer à l'édification d'une Côte d'Ivoire plus prospère.

## ZOOM SUR

## Tout savoir sur les noms de domaines (Le point CI) et les adresses Internet de la Côte d'Ivoire



### LE NOM DE DOMAINE NATIONAL .CI : LA PORTE D'ENTRÉE DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE IVOIRIENNE

Le «.CI» est le nom de domaine de premier niveau (Top Level Domain ou TLD en anglais) attribué à la Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un identifiant géographique sur Internet permettant aux entités ivoiriennes, qu'elles soient privées ou publiques, d'avoir une présence en ligne reconnaissable grâce à une extension liée au pays. Cette identification se fait conformément à la norme ISO 3166-1 alpha-2 définissant les codes sur deux lettres pour représenter les pays et les territoires dépendants.

En tant que porte d'entrée de l'identité numérique ivoirienne, le «.CI» joue un rôle central dans le développement de l'écosystème numérique du pays. Il permet aux entreprises, organisations et citoyens ivoiriens de se positionner sur le web avec une identité en ligne reconnaissable et crédible, favorisant ainsi leur visibilité et leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

#### QU'EST-CE QU'UN NOM DE DOMAINE ?

Un nom de domaine est une adresse unique identifiant un site web ou un service en ligne sur Internet. Composé de caractères alphanumériques et éventuellement de tirets (-), il permet d'accéder facilement à des ressources numériques telles que des sites web, des applications, des serveurs, etc.

On distingue deux principales catégories de noms de domaine :

- Les noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) : .com, .net, .org, .info, etc. Ils ne sont pas liés à un pays ou une région spécifique.
- Les noms de domaine nationaux de premier niveau (ccTLD ou country code TLD) : .ci pour la Côte d'Ivoire, .fr pour la France, .bf pour le Burkina Faso,

etc. Ils sont attribués à chaque pays ou territoire selon le code défini par la norme ISO 3166-1.

L'ARTCI est l'autorité désignée pour assurer la gestion administrative, technique et financière des noms de domaine de premier niveau «.CI».

La Direction en charge de la gestion du «.CI» au sein de l'ARTCI est la Direction de la Confiance Numérique (DCN), précisément le Département de gestion des noms de domaine de premier.

#### LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La gestion du nom de domaine national de premier niveau de la Côte d'Ivoire «.CI» est encadrée par les dispositions légales et réglementaires suivantes :

- L'ordonnance n°2012-293 portant code des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Côte d'Ivoire. Cette ordonnance désigne l'ARTCI comme l'Autorité Administrative en charge de la gestion du nom de domaine national «.CI».
- Le décret n°2015-78 du 4 février 2015 portant gestion du nom de domaine Internet de premier niveau de la Côte d'Ivoire. Ce décret définit le cadre réglementaire spécifique à la gestion du «.CI». Il établit les principes directeurs, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans l'administration et l'utilisation de cette ressource stratégique pour le pays.

#### LE MODÈLE DE GESTION ET LES ACTEURS DU «.CI»

La gestion du nom de domaine national «.CI» suit le modèle décentralisé dit «modèle des 3R», composé des acteurs suivants :

Registre : L'ARTCI est le Registre National qui assure la gestion, la supervision et le contrôle du nom de domaine «.CI», en

définissant les politiques et les procédures applicables.

**Bureaux d'enregistrement (Registrars) :** Ce sont des entreprises ou organisations accréditées par le Registre pour fournir des services d'enregistrement de noms de domaine sous l'extension «.CI». Ils servent d'intermédiaires entre le Registre et les demandeurs finaux.

**Demandeurs (Registrants) :** Il s'agit des personnes physiques ou morales, titulaires des noms de domaine en «.CI». Elles sont les clients finaux qui souhaitent enregistrer un nom de domaine pour leur usage.

Dans ce modèle, le Registre n'interagit pas directement avec les demandeurs finaux. Pour enregistrer un nom de domaine en «.CI», les demandeurs doivent obligatoirement passer par un bureau d'enregistrement accrédité. Ce dernier collecte les informations requises auprès du demandeur, vérifie leur conformité avec les politiques en vigueur, puis les transmet au Registre afin de finaliser l'enregistrement du nom de domaine au nom du client.

Ce modèle décentralisé garantit une séparation claire des rôles et responsabilités, tout en assurant un processus d'enregistrement sécurisé et standardisé pour les noms de domaine sous l'extension nationale «.CI».

## LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE SOUS L'EXTENSION «.CI»

Pour enregistrer un nom de domaine sous l'extension nationale «.CI», voici les étapes à suivre :

1. Choisir un nom de domaine : Sélectionnez un nom

de domaine en «.CI» approprié et disponible pour votre utilisation prévue (site web, adresse e-mail, etc.).

2. Vérifier la disponibilité : Consultez le service WHOIS (<https://whois.nic.ci>) pour vérifier si le nom de domaine choisi est disponible. Ce service répertorie tous les noms de domaine déjà enregistrés sous le «.CI».

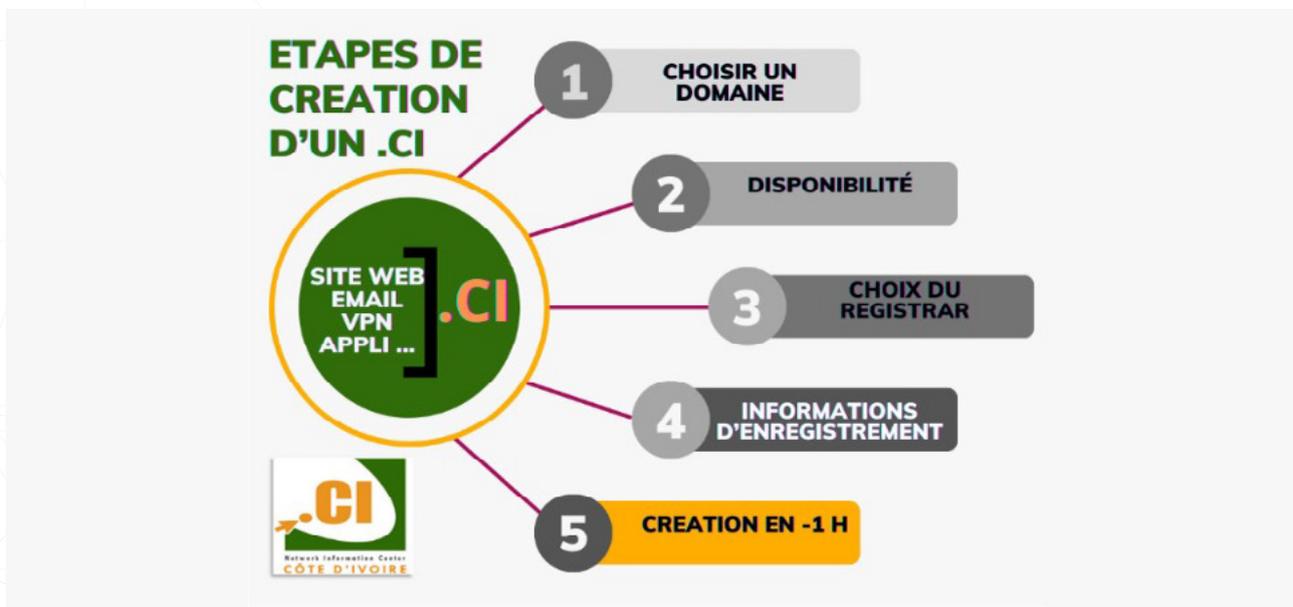
3. Choisir un bureau d'enregistrement accrédité : Si le nom de domaine est disponible, contactez un bureau d'enregistrement (registrar) accrédité par l'ARTCI pour procéder à l'enregistrement. Vous trouverez la liste des bureaux d'enregistrement accrédités sur le site web de l'ARTCI.

4. Fournir les informations requises : Communiquez au bureau d'enregistrement les informations nécessaires pour l'enregistrement, telles que vos coordonnées personnelles ou professionnelles, selon les exigences en vigueur.

5. Finaliser l'enregistrement : Le bureau d'enregistrement transmettra votre demande au Registre (ARTCI) qui procédera à l'enregistrement effectif du nom de domaine en «.CI» après vérification de la conformité aux politiques applicables.

6. Activation du nom de domaine : Une fois l'enregistrement validé, votre nom de domaine en «.CI» sera activé et opérationnel, généralement dans un délai d'une heure maximum.

Il est important de noter que les bureaux d'enregistrement sont tenus de respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les demandeurs, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel.



## QUELQUES CHIFFRES :

Les statistiques sur le nom de domaine point CI à ce jour sont :

- 36 registrars accrédités (la liste est disponible sur [www.nic.ci](http://www.nic.ci)) ;
- + de 1000 opérations sur les noms de domaine en moyenne par mois ;

- + de 20 000 de noms de domaine actifs.

## CONTACTS

Site web : [www.nic.ci](http://www.nic.ci) \_ Courriel : [support@nic.ci](mailto:support@nic.ci) \_  
Téléphone : 27 20 34 42 53 : NIC Côte d'Ivoire «.CI» \_  
TWITTER : Nic cote d'ivoire.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

**Réduction du coût des appels de la zone CEDEAO : les Autorités de Régulation en conclave à Abuja (Nigéria).**

L'ARTCI a pris part à la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux des Autorités Nationales de Régulation (ANR) sur la mise en œuvre du règlement de la CEDEAO relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles qui s'est tenue du 8 au 9 mai 2024 à Abuja, au Nigéria.

La réunion qui a vu la participation d'une trentaine de représentants issus des États membres de la CEDEAO, de la Commission de la CEDEAO, de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications d'Afrique de l'Ouest (ARTAO), visait à faire une évaluation de la mise en œuvre du Règlement du Roaming de la CEDEAO. La cérémonie officielle d'ouverture, a été animée par Monsieur Mawuli AMOA, Chargé de programme pour les télécommunications et les réseaux à la Commission de la CEDEAO, au nom de Monsieur Sédiko DOUKA, Commissaire pour l'infrastructure, l'énergie et la numérisation de la Commission de la CEDEAO.

Monsieur Amara BREWAH, Directeur général de l'Autorité nationale des communications de Sierra-Leone (NatCA) et Président du comité exécutif de l'ARTAO, dans son allocution, qui a encouragé les États membres n'ayant pas encore mis en œuvre l'approche bilatérale, initiée par la Côte d'Ivoire et le Ghana, de profiter de l'expérience des pays qui ont franchi le pas. Enfin, Monsieur Lanciné FOFANA, Directeur des Etudes et de la Prospective (ARTCI), a au nom de Mme le Directeur Général de l'ARTCI et de l'Équipe de Coordination, féliciter Monsieur Aliyu Yusuf ABOKI et Monsieur Amara BREWAH pour leur élection, respectivement en tant que Secrétaire Exécutif de l'ARTAO et nouveau Président du Comité Exécutif de l'ARTAO, pour leur présence. Il a notamment insisté sur la nécessité pour l'ensemble des Régulateurs de poursuivre l'initiative bilatérale pour le plus grand bonheur des populations de la CEDEAO.

Des échanges, Il est à retenir notamment, la mise à jour des termes de références pour l'examen du Règlement, le partage d'expérience du Bénin et du Togo en matière de mise en œuvre de leurs coopérations récentes avec, respectivement, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

A l'instar des autres Etats membres, la Côte d'Ivoire a également partagé les résultats de ses initiatives bilatérales qui se sont matérialisées par la signature de protocoles d'accord et à l'ouverture des services de roaming communautaire avec le Ghana, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. L'ARTCI a en outre, informé la réunion des discussions en cours avec les régulateurs du Cap-Vert, de la Gambie du Libéria, du Sénégal et de la Sierra Léone en vue de la signature de protocoles d'accord pour l'ouverture effective du roaming communautaire avec ces pays dans les mois à venir. Finalement, il est à noter qu'à ce jour sept (7) accords bilatéraux ont été signés, ce qui fait progresser la mise en œuvre globale du Règlement de 53% à 55% ; en outre, la réunion a élaboré un tableau récapitulatif des principales mesures adoptées par les pays concernés, pour servir d'exemples aux autres.

Un rapport présentant la situation dans chaque pays concernant la mise en œuvre du règlement, devrait être élaboré en vue de l'examen par les ministres en charge des télécommunications/TIC dans les États membres de la CEDEAO, au cours de leur prochaine réunion.

L'ARTCI, par ailleurs, coordinateur de la mise en œuvre du Règlement n°C/REG.21/12/17, a activement contribué aux travaux lors de cette 14<sup>ème</sup> réunion. Outre, le Directeur des Etudes et de la Prospective (DEP), Monsieur Lanciné FOFANA, qui a présidé la réunion, la délégation de l'ARTCI comprenait également Monsieur Kevin YAO, Chef de Département Prospective, et Monsieur Roger KOFFI, Chef de Département Règlement des Différends. La participation active de l'ARTCI, est un engagement continu pour la promotion d'un environnement communautaire des télécommunications favorable pour les populations de la CEDEAO.

In-situ, la délégation de l'ARTCI a entamé avec les représentants de la NCC, le régulateur Nigérian, à qui une correspondance devrait être adressée prochainement, en vue d'une coopération pour l'implémentation du Règlement entre les deux (2) pays.

## Rencontre du Réseau Africain des Autorités de Protection des données personnelles : L'ARTCI partage son expérience

Du 7 au 9 mai 2024, s'est tenue à Nairobi, au Kenya, la conférence et la 7ème assemblée générale du Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (NADPA-RAPDP). Cet événement a réuni les autorités de protection des données du continent africain et les acteurs du domaine afin de définir des stratégies pour la promotion d'une gouvernance régionale des données pour la transformation numérique.

Le coup d'envoi officiel des travaux a été donné par le Ministre Kenyan de l'Information, de la Communication et de l'Economie Digitale, M. Eliud Owalo. Dans son discours, il a appelé à la souveraineté numérique et à la gouvernance des données en Afrique. Il a souligné l'importance pour les pays africains de prendre le contrôle de leur futur numérique et de naviguer entre des intérêts concurrents tout en garantissant que les partenariats contribuent au développement durable et à la création d'emplois. M. Owalo a également abordé la question du transfert transfrontalier de données, le qualifiant de moteur de l'économie digitale. Il a souligné que cela permet aux entreprises et aux consommateurs d'accéder aux meilleures technologies et services disponibles, où qu'ils se trouvent dans le monde. Le Ministre a également évoqué la question de la vulnérabilité des enfants dans l'ère numérique. Il a exhorté les membres du NADPA-RAPDP à promouvoir la sécurité des enfants en s'assurant que les détenteurs de données adoptent des mesures de vérification de l'âge et de collecte du consentement lors du traitement des données relatives aux enfants.



L'ARTCI, était représenté par Mme Patricia AMAND (Membre du Conseil de Régulation), M. Désiré Aka (Directeur de la Direction de la Protection des Données et Vie Privée), M. ASSOUA Sylvère et Coulibaly Namongo (Chefs de départements à la Direction de la protection des données et vie privée) et Mme Konan Marie-Grâce (Chef de Département normes et autorisations d'activités à la Direction de la Confiance Numérique). L'ARTCI a réitéré l'importance de nouer des partenariats avec des pays et des organisations partageant les mêmes idées afin de promouvoir les flux de données transfrontaliers tout en maintenant de hauts standards de protection des données. Cela implique l'exploration de mécanismes tels que les décisions d'adéquation et l'harmonisation réglementaire.

La conférence et la 7ème assemblée générale du NADPA-RAPDP ont été un franc succès. Elles ont permis de sensibiliser à l'importance de la protection des données et de la gouvernance des données en Afrique. Les participants ont également pu échanger leurs expériences et bonnes pratiques et définir des stratégies communes pour relever les défis communs.

## 40<sup>ème</sup> réunion de l'EURO IX en Grèce : L'ARTCI fait des recommandations pour le développement des points d'échanges

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a pris part à la 40ème édition du Forum de l'Association des points d'échange Internet de l'Europe (EURO-IX 40), qui s'est tenu du 12 au 14 mai 2024 à Héraklion, en Grèce.

Représentée par M. KOUAME Philippe, Directeur de la Confiance Numérique et M. KOFFI Kouadio Armand, chef de Département point d'échange Internet, l'ARTCI a profité de cette occasion pour présenter le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX) à l'international. La délégation de l'ARTCI a eu des rencontres fructueuses avec des représentants de points d'échange Internet du monde entier, notamment du Japon, du Brésil et de la France. Ces échanges ont permis de partager des expériences et de nouer des partenariats potentiels.

A l'issue du forum, l'ARTCI a formulé plusieurs recommandations pour le développement du CIVIX, notamment :

- Mettre en œuvre les bonnes pratiques observées dans d'autres pays en matière de développement des



points d'échange Internet.

- Acquérir et installer des outils tels que IXP-API et IXPMANAGER pour automatiser les services liés au CIVIX.
- Encourager la participation du CIVIX aux réunions internationales pour promouvoir le point d'échange ivoirien.

La participation de l'ARTCI au Forum EURO-IX 40 a été un succès. L'ARTCI a pu présenter le CIVIX à un public international et nouer des partenariats potentiels. Les recommandations formulées à l'issue du forum permettront de poursuivre le développement du CIVIX et de faire de la Côte d'Ivoire un acteur majeur de l'interconnexion en Afrique.

## Le CI-CERT au Africa Cyber Safe Symposium : Succès et perspectives pour la cybersécurité en Afrique

Le Africa Cyber Safe Symposium, qui s'est tenu les 27 et 28 mai 2024 à Marrakech, a été une grande réussite, rassemblant plus de 450 participants de plusieurs pays d'Afrique, dont la Côte d'Ivoire. Cet événement, riche en conférences, discussions et ateliers, a permis de mettre en lumière les enjeux de la cybersécurité sur le continent africain.

M. Aman Vladimir, responsable du CI-CERT, a eu l'honneur de participer à un panel de haut niveau aux côtés du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cybersécurité du Togo, du Directeur Général du Centre national d'investigations numériques (CNIN) du Bénin et du Directeur de la stratégie et de la réglementation du Maroc. Ce panel, intitulé « Gouvernance de la cybersécurité dans les pays africains : Stratégies, politiques et conformité », a permis d'aborder les défis majeurs auxquels l'Afrique est confrontée en matière de cybersécurité, notamment les cyberattaques croissantes, le manque de ressources et de



compétences, et l'insuffisance des cadres juridiques et réglementaires.

La présence du CI-CERT au Africa Cyber Safe Symposium témoigne de son engagement à promouvoir la cybersécurité en Afrique. Le centre est d'un apport considérable dans la sensibilisation aux risques cybernétiques, le renforcement des capacités nationales en la matière et la promotion de bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

## Déploiement de l'IPv6 : Reconnaissance du leadership de l'ARTCI

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a marqué sa présence au GITEX Africa 2024, qui s'est tenu du 29 au 31 mai à Marrakech au Maroc, sous le thème «Accelerate Intelligence for New Africa».

La délégation ivoirienne composée de M. Traoré Mohamed Ali, Conseiller Technique du Directeur Général de l'ARTCI, Chef de Délégation, Mme BESSOU Régina Fleur, Conseiller Technique du DG de l'ARTCI, M. YAO N'Guessan Kevin, Chef de Département Prospective, M. AGBRE Jean Luc, Chef de service Contrôle des Revenus et de la Tarification et M. KOUAME Cheik, Chef de service Digitalisation, a pu côtoyer les leaders mondiaux de l'industrie, les startups, les développeurs, les régulateurs et les responsables gouvernementaux pour discuter des innovations et des perspectives technologiques.

### Distinction pour le déploiement de l'IPv6

Un des moments forts de la participation de l'ARTCI a été la distinction reçue lors du Huawei Africa IP GALA 2024, organisé en marge du GITEX. Ce prix récompense les efforts remarquables de l'ARTCI dans le déploiement de l'IPv6 en Côte d'Ivoire.

Lancé en 2013, ce processus vise à remplacer l'IPv4, le protocole internet actuel, par une version plus performante et capable de répondre à la demande croissante en connectivité. L'ARTCI a joué un rôle crucial dans la sensibilisation des parties prenantes aux bénéfices de l'IPv6 et dans la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à son adoption.

La délégation ivoirienne a également eu l'occasion de rencontrer des représentants de Huawei, un acteur majeur



du secteur des Télécommunications. Ces rencontres ont permis de discuter des activités de Huawei en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire, et d'explorer des pistes de partenariat. Huawei a réitéré son engagement à soutenir la transformation numérique de la Côte d'Ivoire et à en faire un hub numérique régional. L'entreprise a notamment évoqué des projets de formation aux métiers du numérique, de renforcement de la connectivité rurale et d'équipement de villages en panneaux solaires.

L'ARTCI a également profité de sa présence au GITEX pour solliciter le soutien de la Chine à la candidature de la Côte d'Ivoire pour un siège au Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) lors de la prochaine Conférence de plénipotentiaires en 2026.

Des échanges ont également eu lieu avec le Directeur Général de l'Autorité de Régulation de l'Egypte (NTRA) dans le but de renforcer les capacités des deux pays dans le cadre de la coopération Etats arabes et subsahariens. Le GITEX Africa 2024 a été une occasion précieuse pour l'ARTCI de renforcer sa présence sur la scène internationale, de promouvoir ses réalisations et de nouer des partenariats stratégiques pour le développement du secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire.

## ESPACE CONSOMMATEURS

### Le guide du consommateur

Le développement et la généralisation des outils de communications électroniques et des réseaux a conduit à de véritables problèmes juridiques notamment pour les consommateurs. Ceux-ci se sont trouvés parfois désemparés face aux incidents techniques et aux pratiques commerciales des sociétés de télécommunications commercialisant l'accès aux réseaux juridiquement critiquables sur certains points.

Mais que pouvez-vous faire pour régler vos problèmes et faire respecter vos droits dans ce genre de situation ? Voici un guide pour en connaître davantage sur les droits, en dix (10) points, qui s'offrent à vous les consommateurs, pour ne pas se faire avoir.

1. Droit d'accès aux services et aux numéros d'urgence
2. Droit de permanence, de qualité et de disponibilité du service



3. Droit à la sécurité, au secret des communications et au blocage des communications et des terminaux
4. Droit à la protection des données personnelles
5. Droit de ne pas être facturé pour un service non consommé ou non demandé
6. Droit à l'information préalable et transparente
7. Droit à un contrat
8. Droit à la représentation et au recours
9. Droit à une garantie sur le produit
10. Droit à l'identification

[Télécharger le document \(pdf, 170Ko\)](#)

### Les domaines de compétences de l'ARTCI en matière de protection des consommateurs

L'ARTCI joue un rôle crucial dans la protection des consommateurs dans le domaine des TIC en s'assurant qu'ils aient accès à des services de qualité à des prix raisonnables, tout en étant protégés contre les pratiques commerciales abusives. Ses domaines de compétence en matière de protection des consommateurs sont les suivants :

#### 1. Régulation des tarifs et conditions des services :

- L'ARTCI a le pouvoir d'homologuer les tarifs des services de télécommunications et de TIC proposés par les opérateurs, afin de garantir qu'ils soient justes et abordables pour les consommateurs.
- Elle veille également à ce que les conditions générales de vente et les contrats soient clairs, transparents et conformes à la réglementation en vigueur.

#### 2. Protection contre les pratiques commerciales abusives:

- L'ARTCI lutte contre les pratiques commerciales trompeuses ou agressives mises en œuvre par les opérateurs, telles que la publicité mensongère, les fausses promesses, ou la vente forcée de services.
- Elle veille également à ce que les consommateurs disposent d'un droit de rétractation et de remboursement dans les délais impartis.

#### 3. Gestion des réclamations et litiges:

- L'ARTCI met à disposition des consommateurs une plateforme pour déposer leurs réclamations en cas de litiges avec les opérateurs.



- Elle joue un rôle de médiateur entre les parties en vue de trouver une solution amiable.
- En cas d'échec de la médiation, l'ARTCI peut sanctionner les opérateurs fautifs et ordonner le versement de dommages-intérêts aux consommateurs lésés.

#### 4. Sensibilisation et éducation des consommateurs:

- L'ARTCI mène des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour informer les consommateurs sur leurs droits et obligations, et pour leur donner des conseils pratiques pour choisir et utiliser les services de télécommunications et de TIC en toute sécurité.
- Elle met à leur disposition des outils et des ressources utiles, tels que des guides et des brochures, sur son site web .

#### 5. Promotion de la concurrence:

- L'ARTCI veille à ce que le marché des télécommunications et de TIC soit concurrentiel, afin que les consommateurs aient le choix entre différents opérateurs et services.
- Elle lutte contre les pratiques anticoncurrentielles qui pourraient nuire aux intérêts des consommateurs.

## INNOVATION DANS LE MONDE

## 6G : pourquoi ce nouveau réseau mobile risque de changer notre vie ?



**C'est l'avenir des nouvelles technologies. La 6G représente la prochaine étape après l'apparition de la 5G. Elle a la possibilité d'offrir de bien meilleures performances pour les usages professionnels, mais aussi pour notre vie quotidienne.**

Autour de vous, la majorité du grand public a déjà entendu parler de la 5G. Mais tout le monde est encore loin d'en être équipé. Pourtant, des chercheurs travaillent déjà à développer la 6G : la nouvelle frontière des réseaux de communication. Quels sont ses avantages ? Quand sera-t-elle lancée ? Que va-t-elle vraiment nous apporter ? Petit tour d'horizon de ce que l'on sait déjà à l'heure actuelle.

### C'est quoi la 6G ?

C'est le nouveau grand chantier du secteur des télécoms. C'est une prochaine étape qui doit permettre **d'améliorer considérablement les performances du réseau actuel**. L'objectif est notamment d'augmenter les capacités mais aussi de réduire les temps de latence. La 6G doit aussi permettre de **prendre en charge de nouveaux usages en terme de connectivité sans fil, de cognition, de détection ou encore d'imager**. Pour l'instant, nous n'en sommes encore qu'aux prémices. Des discussions préliminaires ont déjà eu lieu ces dernières années afin de définir le champ d'action de la 6G. Mais, **ces activités de recherche et développement (R&D) dans la 6G ont véritablement commencé à partir de 2020**. A l'heure actuelle, de très nombreux acteurs du secteur commencent déjà à miser sur la 6G en multipliant les travaux de recherche.

On sait notamment que NTT Docomo et Samsung ont déjà entamé leurs recherches. Ce dernier envisage un lancement de la technologie dès 2028. Déjà précurseur

de la 5G, **la Chine s'est positionnée en leader de la course à la 6G**. En guise de symbole de cette volonté de domination, **l'Empire du Milieu a lancé son premier satellite de 6G dès novembre 2020**.

Côté américain, les grands noms du marché se sont associés pour mettre en commun **leurs avancées sous le nom de l'alliance Next G**. Parmi ces grandes entreprises, on retrouve Apple, Facebook, LG, Google ou HP. L'Europe tente de suivre la cadence avec Hexa-X, un projet porté par plusieurs entreprises comme Nokia. Quels sont les avantages de la 6G ?

La 6G doit permettre d'améliorer considérablement les performances qui sont aujourd'hui rendues possibles par la 5G. Concrètement, cela va permettre des taux d'échantillonnage plus rapide, un meilleur débit et des taux de données plus élevés. Ericson, Atos ou encore Orange.

L'informatique périphérique mobile (MEC) sera aussi ajouté automatiquement à tous les réseaux 6G alors que cela doit être réalisé manuellement pour le réseau 5G. **Cette technologie permettra aussi de mieux accéder aux capacités de l'intelligence artificielle (IA)** qui sont amenées à jouer un rôle croissant à l'avenir dans nos usages.

Le réseau de la 6G doit pouvoir utiliser différentes fréquences afin de **mesurer l'absorption et ajuster les fréquences dès que c'est nécessaire**. Cela doit permettre d'améliorer les technologies mobiles et émergentes. On aura ainsi des booms dans des secteurs plus variés comme la reconnaissance faciale ou la surveillance de la santé, mais aussi les projets de ville intelligente, d'intelligence artificielle, de réalité virtuelle et augmentée ou encore les véhicules autonomes.

**La 6G permettrait aussi d'intégrer un nombre beaucoup plus important d'objets connectés dans le monde.** Le secteur prévoit 31 milliards d'appareils d'ici à 2025. Or, il y a des limites à la densité de connexion selon le réseau. Avec la 6G, il serait possible de connecter jusqu'à 10 millions d'objets connectés par km<sup>2</sup>.

Enfin, d'un point de vue de la latence, **la 6G va considérablement améliorer la situation.** Avec la 5G, on est désormais sur un temps inférieur à 1 milliseconde. Ensuite, la 6G devrait permettre un temps de quelques microsecondes, pas plus.

#### **Vers des records de vitesse avec cette technologie ?**

Au début de l'année 2022, un record de vitesse de la 6G pourrait bien avoir été battu par des chercheurs chinois. Ils auraient réussi à **transmettre un Terabyte de données sur une distance d'un kilomètre en moins d'une seconde.** C'est le résultat du travail de l'équipe de Zhang Chao, professeur à l'Université de Tsinghua. Un véritable record de performances rendu possible grâce à des ondes 3D.

Si la technologie est déjà connue depuis le début du XXe siècle, elle a vécu des avancées retentissantes au cours de la décennie écoulée. **Il s'agit aussi d'une véritable promesse de ce qui est prévu pour l'avenir** des télécoms – qui devrait grandement reposer sur la 6G et ces records devraient encore être amenés à tomber dans les prochaines années. Toutefois, l'impact sur les consommateurs devrait encore se faire attendre.

#### **La 6G est-elle vraiment nécessaire ?**

C'est sans doute une question essentielle pour de nombreuses personnes. On peine parfois à comprendre encore l'intérêt de la 5G dans notre vie quotidienne.

**Alors à quoi servira la 6G ?** Est-ce vraiment utile ? Le sujet ne fait pas forcément consensus aujourd'hui chez les spécialistes.

Cependant, pour juger de l'utilité de la 6G, il est nécessaire de se projeter 10 ans dans le futur et de

percevoir l'évolution. Il y a fort à parier que **la réalité virtuelle et la réalité augmentée occuperont une part importante de nos quotidiens**, poussés par les géants Apple et son Vision Pro ou Meta et son Metavers.

Pour finir, la 6G sera également moins énergivore et devrait permettre de participer à l'effort de sobriété énergétique... sur le papier. En effet, **une meilleure connexion pourrait avoir un effet rebond** qui même en étant moins énergivore consommerait plus, car de nouveaux usages viendraient s'ajouter à la consommation actuelle.

On peut alors légitimement se demander si cette évolution est essentielle. Est-ce qu'une meilleure connexion et des nouveaux gadgets valent la peine de mettre en danger la planète ?

#### **La Chine fait cavalier seul dans la course à la 6G**

Depuis déjà 3 ans, certains pays ont noué des alliances pour se répartir les brevets et partager leur savoir. Initialement, les États-Unis et le Japon avait créé un accord puis ont été rejoint par la France et d'autres pays européens. L'objectif ? **Contre l'hégémonie de la Chine dans la recherche sur ce réseau mobile du futur !**

En effet, **la Chine possède déjà 40% de tous les brevets dans ce domaine !** Une véritable superpuissance qui pourrait lui permettre d'encre plus dominer dans les années à venir.

#### **Quelle date de lancement pour la 6G ?**

À ce niveau-là, les professionnels des télécoms ont déjà un échéancier en tête. Celui-ci conserve peu ou prou le rythme de déploiement de technologies novatrices et pourrait voir la 6G être lancée à l'horizon 2028 et plus largement auprès du grand public à partir de 2030.

Des années qui devraient être mises à profit pour la recherche dans les télécoms, le dépôt de brevet mais aussi trouver des accords sur les normes à utiliser ou encore les accords d'un point de vue de la santé publique.

*Source meilleure-innovation.com*

## AGENDA

**Colloque sur l'Intelligence Artificielle**

**du 19 au 23 juin 2024 | Paris (France)**

**Forum sur le PEERING en Afrique de l'Ouest**

**du 26 au 27 juin 2024 | Abidjan (Côte d'Ivoire)**

## NOS MISSIONS



### Réguler

- Le secteur des Télécommunications
- Le secteur postal



### Protéger

- Les droits des consommateurs de services numériques
- Les réseaux et systèmes d'information
- Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



### Gérer

- Les transactions électroniques
- Les noms de domaine (le point CI) et les adresses Internet de la Côte d'Ivoire
- Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)
- Le centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT)

---

# AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

---

